



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Revendications

Question écrite n° 42734

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'application pour la fonction publique hospitalière de la totalité des droits conférés par la loi aux agents de la fonction publique, en particulier le droit pour la mutuelle nationale des hospitaliers (MNH) à gérer le régime de la sécurité sociale. La MNH dénonce, enfin, la décision de confirmation concernant l'assujettissement à la CSG de la garantie d'accès à des soins gratuits prévus par l'article 44 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 alors que la direction des hôpitaux n'a pas achevé sa réflexion. En conséquence, il lui demande s'il envisage de donner une suite favorable à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Marlin Franck](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42734

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4770